



LE BULLETIN MUNICIPAL

Saint-Juvat



JUIN 2020



SOMMAIRE

L'édito du maire.....	P.2	: Vie sociale.....	P.10
Le conseil municipal.....	P.2	: Sports, loisirs et culture.....	P.10
Retour sur le Covid-19.....	P.5	: Patrimoine et tourisme.....	P.12
Travaux.....	P.5	: Finances.....	P.13
Urbanisme.....	P.7	: Bien vivre ensemble.....	P.13
Développement économique.....	P.7	: État civil.....	P.15
Environnement.....	P.7	: Informations pratiques.....	P.16
Vie scolaire.....	P.8	:	

L'ÉDITO DU MAIRE

Le 15 mars dernier, les électeurs juvatiens accordaient leur confiance à 15 conseillers municipaux : 9 étaient nouvellement élus et 6 réélus. En leur nom à tous, je tiens à vous en remercier. Mais ce nouveau mandat a connu un début bien particulier : deux jours plus tard, nous étions tous confinés pour nous protéger du coronavirus. Les nouveaux élus n'étaient pas installés dans leur fonction, ceux du mandat 2014-2020 se voyaient prolongés : entre les anciens et les nouveaux, nous étions 23 à assurer la présence municipale auprès de vous tous, nos concitoyens. Avec l'aide de nombreux bénévoles, nous avons pu veiller à ce que les Juvatiens soient bien approvisionnés en alimentation ou en médicaments, que les liens avec les familles, les proches ou les voisins soient bien en place, que les masques soient distribués... La solidarité de proximité a fonctionné. Démarrer un nouveau mandat de cette manière nous a révélé au moins deux choses. En cas de crise, nous savons nous retrouver pour veiller à ce que tout se passe pour le mieux. Et puis, nous avons pu apprécier la qualité de vie qui est la nôtre, avec des services publics qui ont continué à fonctionner, avec des commerçants, des agriculteurs, des entreprises qui ont contribué à ce que la vie continue. Vient maintenant le moment de la sortie de crise sanitaire. Que la reprise ne nous fasse pas oublier qu'il y a encore quelques semaines, c'est bien le lien social entre nous tous - chacun jouant son rôle - qui nous a rendu le confinement acceptable. Et si c'était par le lien social que nous répondions aux défis de ces prochains mois ou années, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux ?



LE CONSEIL MUNICIPAL

🌻 Les élections municipales

Le 15 mars 2020, le premier tour des élections municipales a eu lieu, malgré un contexte sanitaire inquiétant. Les électeurs de Saint-Juvat ont montré leur attachement à la démocratie et se sont déplacés nombreux aux urnes : le **taux de participation a été de 77 %**. Les Juvatiens ont fait leur choix parmi 30 candidats, répartis sur deux listes ou en « papillon ». La liste entière présentée par Dominique Ramard a été élue.

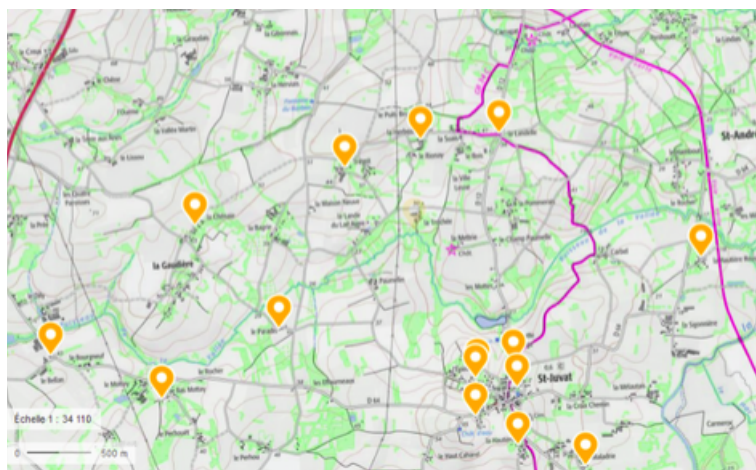
La **réunion d'installation** a pu être organisée le samedi 23 mai, dans le respect des gestes barrières. Le Conseil Municipal a élu le maire et ses adjoints : Dominique Ramard a été élu maire, Maxime Le Grand est devenu 1er adjoint et René Poulard 2ème adjoint.

🌻 Les élus : vos interlocuteurs

Chacun des élus s'est **engagé pour le bien-être et le bon développement de notre commune**. La charte de l' élu local, qui explicite cet engagement, a été lue lors du Conseil Municipal d'installation.

La gouvernance de ce mandat se veut horizontale et collégiale : chaque élu a son domaine de compétence et travaille avec le reste de l'équipe pour mener à bien les projets sur lesquels la liste s'est engagée. Les 15 membres du Conseil Municipal sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune et sont de fait les **interlocuteurs privilégiés** des Juvatiens pour toute affaire communale.

Les conseillers municipaux répartis sur la commune



Une équipe, une démocratie participative



Dominique Ramard : maire, chargé des affaires courantes, de l'état civil, de la sécurité publique, des affaires économiques (commerces, artisanat, agriculture), de l'urbanisme, du logement et du foncier, de l'environnement (énergie, déchets, eau et assainissement).

Résidence du Petit Hac, 44 ans



Maxime Le Grand : 1er adjoint, délégué aux affaires générales, aux finances et au personnel
La Butte Rouge, 40 ans



René Poulard : 2ème adjoint, délégué aux travaux et à l'accessibilité
Le Bellain, 65 ans



Sylvie Thomas :
conseillère municipale
déléguée aux affaires
scolaires et périscolaires
et à l'enfance
Le Paradis, 43 ans



Laure Bellentani :
conseillère municipale en
charge des espaces verts
et du fleurissement
solidaire.
La Landelle, 39 ans



Nicolas Bonnaire :
conseiller municipal en
charge de la mobilité, de
la randonnée, de la
biodiversité et du projet
de Parc Naturel Régional
« Vallée de la Rance- Côte
d'Émeraude »
La Hautière, 49 ans



Danièle Tessier :
conseillère municipale en
charge des affaires
sociales et des solidarités.
La Maladrie, 47 ans

Ruralité :
voirie, bâtiments,
randonnée, bocage, érosion
des sols, cours d'eau,
urbanisme, logement, cadre
de vie, patrimoine bâti,
végétal et paysager,...

Solidarités :
lien social, entraide, accueil,
communication, démocratie,
citoyenneté, aides sociales,
mutualisation coopération
intercommunale,...



Hervé Delaune :
conseiller municipal en
charge des bâtiments et
du terrain des sports.
Le Bas-Mottay, 57 ans

3 commissions ouvertes aux citoyens

1ère réunion de commission à l'automne avec citoyens et élus



Dominique Auer :
conseiller municipal en
charge de la culture et du
tourisme.
La Hautière Rousse, 41 ans

Vitalité :
école, associations,
culture, commerces,
gîtes touristiques,
agriculture et
alimentation, artisanat,
mobilités,...

2 réunions publiques par an



Jean-Paul Allaire :
conseiller municipal en
charge de la voirie
La Basse Herbetais, 53 ans



Cécile Guignard :
conseillère municipale en
charge de la vie citoyenne
et de la communication.
La Chênaie, 36 ans



Kylian Coulombel : conseiller
municipal en charge de la
jeunesse, des sports et des
associations.
Rue de la Ville Boudet, 24 ans



Béatrice Heurlin :
conseillère municipale en
charge des fêtes et
cérémonies.
Résidence du Petit Hac,
45 ans



Chantal Bailly :
conseillère municipale en
charge des événements et
lieux de mémoire.
Résidence de la Ville, 61
ans



Pia Dumont Saint-Priest :
conseillère municipale en
charge du patrimoine.
La Haut Trégrit, 61 ans

Le Conseil Municipal du 9 juin

Le compte rendu intégral est disponible en mairie.

Le Conseil Municipal s'est tenu à la salle des fêtes, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Conseillers sortants et nouveaux élus ont pu enfin se réunir pour suivre l'ordre du jour :

1- Grandes orientations stratégiques

Elles ont été définies plus opérationnellement et seront détaillées dans les rubriques de ce bulletin.

2- Installation des commissions

Les 15 conseillers se sont répartis les domaines d'intervention et les missions inhérentes à ces domaines.

3- Désignations dans les organismes extérieurs

Les désignations suivantes ont été décidées :

- La commission d'appel d'offre a été constituée et actée. Le maire ainsi que 3 titulaires (Maxime Le Grand, René Poulard, et Sylvie Thomas) et 3 suppléants (Nicolas Bonnaire, Dominique Auer, et Chantal Bailly) la composent.
- La désignation des élus et personnalités qualifiées au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a été votée. Le CCAS est composé de 5 élus : Dominique Ramard, Danièle Tessier, Chantal Bailly, Béatrice Heurlin, et Pia Dumont Saint-Priest ; ainsi de 4 personnalités qualifiées : Loïc Poulard (France Handicap), Jocelyne Leclerc (Le Connétable), Marie-Annick Delaune, et Anne Leroy.
- La caisse des écoles : Dominique Ramard, Maxime Le Grand et Sylvie Thomas ont été désignés.
- Le syndicat départemental d'énergie : Dominique Ramard
- Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) : Dominique Ramard et Pia Dumont Saint-Priest. Suppléants : René Poulard et Nicolas Bonnaire.
- Office des Sports et des Loisirs du Pays d'Évran : Dominique Ramard, membre de droit, et Kylian Coulombel
- Mission locale du Pays de Dinan (insertion des jeunes) : Kylian Coulombel
- Correspondant défense : Dominique Ramard
- Correspondant sécurité routière : René Poulard

4- Finances

Les taux des taxes communales ont été votés. Le Conseil Municipal a décidé le maintien des taux au niveau de l'année 2019. Soit :

- taxe d'habitation : 15,08 %, soit une recette attendue pour la commune en 2020 de 82 910 € (pas de vote, compensation par l'État)
- taxe sur le foncier bâti : 17,85 %, soit 61 904 € de recette attendue.
- taxe sur le foncier non-bâti : 61,88 %, soit 59 776 € de recette attendue.

Nota Bene : En 2021, la taxe d'habitation sera remplacée par la part départementale de la taxe foncière.

5- Affaires générales

Le Conseil Municipal a voté la signature de la convention passée entre les communes et Dinan Agglomération pour la commande des 110 000 masques qui ont déjà été distribués par les élus à la population. Un groupement a été créé pour la commande, avec une participation à hauteur de 50 % pour Dinan Agglomération et 50 % pour les communes. La facture s'élève à environ 1000 € pour 610 masques adultes et 70 enfants.

6- Personnel

La mise en place du dispositif « argent de poche » a été votée par le Conseil Municipal. Il s'agit pour la commune de faire appel à des jeunes de 16 à 18 ans pour des missions de 3h/jour, rémunérées 5 €/h, pendant les vacances scolaires. Ces jeunes participent à l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, sous l'encadrement du personnel communal et des élus. Bien souvent l'occasion d'une première expérience professionnelle, ces missions permettent aux jeunes d'intégrer le marché du travail et de commencer à gagner sa vie.

RETOUR SUR LE COVID-19



Nos **commerces** ont su s'adapter pour continuer à accueillir leur clientèle. L'épicerie a connu un véritable boom, le bar-tabac a maintenu son activité de tabac et de presse. Le camion de pizza a eu un planning bien rempli et nous avons accueilli le traiteur Michel, de Plouasne, le vendredi midi.



Les enseignantes de **l'école des mille et une fleurs** ont su maintenir le lien avec leurs élèves en assurant une continuité pédagogique via les courriels ou le téléphone. Pour les familles ne disposant pas de matériel informatique adéquat ou d'une liaison internet, les documents scolaires ont été imprimés à la mairie et distribués à domicile et du matériel informatique a été prêté par la commune. La reprise de l'école a demandé beaucoup de travail et de réflexion aux élus et enseignantes et a pu se faire à partir du 14 mai, en appliquant le protocole sanitaire.

Les élus se sont chargés de la **distribution des masques** nécessaires à la sortie du confinement. Un grand merci pour l'implication des couturière bénévoles qui ont fabriqué 200 masques en tissus. Ceux-ci ont été distribués en priorité aux personnes âgées ou vulnérables de Saint-Juvat. L'épicerie a servi de dépôt solidaire où les habitants ont pu déposer leur matériel de couture, ensuite remis aux couturières engagées. La mairie a coordonné toutes ces actions pour le bon déroulement de l'opération « aux masques, citoyens ! ». Les masques commandés par Dinan Agglomération ainsi que par les communes du territoire ont été distribués, autant que faire ce peut, en mains propres aux habitants, par les élus, qui en ont profité, par la même occasion, pour apporter aux habitations leur numéros (pour celles qui ne les avaient pas encore). Il reste d'ailleurs encore quelques numéros à venir chercher en mairie.



L'**action sociale communale** s'est concentrée sur la livraison de denrées alimentaires, issues de la banque alimentaire, pour quelques familles juvatiennes. L'accent a été mis sur la continuité des soins premiers et indispensables pour les personnes fragiles ou vulnérables, sur le lien avec les familles ne disposant pas de connexion internet.

Quasiment **tous les évènements associatifs ont été annulés** ou reportés pendant cette période. La cérémonie de commémoration du 8 mai a pu se tenir en petit comité. L'association A Fleur de Terre a adapté son troc plantes, en limitant ses activités pour respecter les consignes sanitaires.

Le maître mot de cette période a, sans conteste, été SOLIDARITÉ. Merci aux habitants qui ont joué le jeu !

TRAVAUX

Modification de la voie publique

La voie publique va être modifiée au carrefour de la Ville Navière afin de permettre le passage de gros véhicules dans de meilleures conditions et d'accroître l'attractivité des logements du hameau. Le bornage a été arrêté et les parties impliquées se sont mises d'accord. Le déplacement du coffret électrique et la reprise du réseau d'eaux pluviales sont prévus pour pouvoir finaliser le projet.





Sécurisation et voirie

Pour mieux les identifier, les carrefours du Paradis et du Domaine ont été équipés de balises. Les camions de livraison font l'objet d'une limitation à la Ville Boudet, au Bellain et au Domaine. Des limitations de vitesse ont été instaurées au Bellain, à la Hautière et à la Suais.

Le printemps a été mis à profit pour réaliser les habituels travaux d'entretien de voirie, sur des linéaires plus longs cette année. Ainsi, les fossés ont été curés à la Pommerais, en prévision du goudronnage qui sera réalisé cet été. Le chemin de la Hautière vers La Motte (Saint-Maden) a été reprofilé. A Carbel et à la Sigonière, des travaux de curage et d'empierrement ont été réalisés. Et dès que les chemins auront absorbés les pluies de la mi-juin, il est prévu de reprendre les nids de poule sur de nombreux autres chemins. Le rapiéçage des voies goudronnées est prévu cet été en Point-à-temps automatique (PATA). Enfin, comme chaque année, le fauchage des accotements a eu lieu fin mai / début juin pour toutes les routes goudronnées de la commune : d'une part par l'employé communal pour sécuriser les intersections, d'autre part par l'entreprise Robert pour le reste des linéaires. Un deuxième passage est prévu à l'automne, étendu à tous les chemins, accotements et talus compris. Ces travaux d'entretien de voirie sont partagés entre la commune et Dinan Agglomération, cette dernière étant désormais responsable - sur Saint-Juvat - de toutes les routes goudronnées de campagne.

A noter que d'autres travaux ont été engagés dans le bourg : fosse de plantations rue du Porche, pour que les pieds de murs fleurissent comme sur les autres voies d'accès ; dégagement d'une chambre téléphonique au niveau de la Place du 19-mars-1962, qui sera utile au passage de la fibre optique.

Enfin, la commission voirie s'est réunie le 23 mai pour identifier les prochains travaux à conduire : les échanges avec les riverains ont permis de les programmer. Le Conseil Municipal prévoit également l'organisation d'une réunion publique à l'automne pour un échange large et participatif avec la population sur ces questions de voirie.



La salle des maîtres-ses

Depuis 2 ans, la commune de Saint-Juvat a engagé un partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne. Cette année, les étudiants architectes ont travaillé sur le projet de "Salle des maîtres" de l'école. Il s'agit de construire un bâtiment-prototype (4 murs porteurs en terre), de technique traditionnelle mais non reconnu aujourd'hui dans les référentiels de construction pour les bâtiments recevant du public. Ce nouveau bâtiment se trouve **à côté de la bibliothèque** et deviendra la salle de repos, de réunion, un bureau **pour les enseignantes de l'École des milles et une fleurs**. En dehors du temps scolaire, ce nouvel espace pourra également être utilisé par des associations ou par la mairie.

Ce chantier fera appel à des artisans locaux, spécialisés dans le bâti ancien et traditionnel mais sera aussi conduit de manière participative. Après les travaux de préparation du terrain et d'élévation du soubassement en pierres assurés par les entreprises Jean-Loup Piron et Vincent Gillouaye, la première "levée de bauge" a été faite par 6 jeunes architectes (accompagnés de leurs encadrants) et des habitants de Saint-Juvat le 12 et le 13 juin. **Ce chantier sera régulièrement ouvert aux habitants de Saint-Juvat** qui veulent découvrir la technique et mettre la main à la pâte. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la mairie.



URBANISME

Les autorisations de travaux et permis de construire sont affichés à la mairie..



PLUI-H

Le PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Programme Local de l'Habitat) est entré en vigueur en mars. Sur Saint-Juvat, cela signifie la fin du précédent document d'urbanisme (carte communale établie en 2003) et la révision du zonage. De nouvelles prescriptions s'appliquent pour les constructions neuves et pour les travaux sur les bâtiments existants, ainsi que pour les aménagements extérieurs tels que les clôtures. Vous pouvez consulter les documents en mairie ou sur le site de Dinan Agglomération.



Logement

Afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants et maintenir un dynamisme de la commune, le Conseil Municipal va orienter ses actions vers la **lutte contre la vacance des logements** et **l'installation d'un lotissement communal** comportant 3 pavillons. 82 maisons vacantes ont été recensées, dont 23 dans le bourg. Certaines ne nécessitent pas ou peu de travaux pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants. D'autres ont besoin d'être rénovées. Les ventes de maisons sur Saint-Juvat et les alentours sont en hausse et la dynamique est positive. Le lotissement des Brousses Vignettes verra le jour, accueillant 3 nouveaux logements. Un lotissement à prix attractif et raisonnable (autour de 30 €/m²) qui fait sens et permet l'accueil de nouvelles familles.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Saint-Juvat est forte d'un **tissu artisanal riche** et varié : de nombreux artisans sont installés sur la commune et œuvrent à la restauration du bâti ancien ou à la construction de nouveaux bâtiments, permettant ainsi aux habitants de mieux se loger et d'attirer de nouveaux habitants.

Saint-Juvat reste d'abord une commune agricole : production laitière, viande porcine, de volailles, et poules pondeuses, céréales, safran, miel. Le Conseil Municipal souhaiterait voir s'installer un maraîcher pour une production de légumes.

Les **commerces** du bourg participent à la vitalité de notre village de 650 âmes. Notre soutien est important pour conserver un bourg vivant.

Saint-Juvat a la chance de compter sur 3 **assistantes maternelles**, qui totalisent 12 places pour accueillir nos enfants avant leur entrée à l'école. Mais leur situation est délicate et fragile. Elles méritent le soutien à part entière de la population et un accompagnement particulier des élus.

ENVIRONNEMENT



Depuis 1983, la municipalité et les habitants de Saint-Juvat ont décidé de fleurir leur commune, ce qui a attiré de nombreux visiteurs. Labellisé 4 fleurs en 1988, le village réputé pour sa floraison a désormais misé sur le fleurissement durable et le dispositif « zéro phyto ». A la féerie grandiose succède désormais la qualité environnementale qui fait de Saint-Juvat un village précurseur dans la valorisation du patrimoine bâti avec des fleurs.

Espaces verts

L'employé communal, Samuel Mahé, assure seul l'entretien des espaces verts : tontes, taille, nettoyage des parterres et plantations, en plus de l'entretien des bâtiments communaux. Le désherbage du cimetière est un point qui suscite le débat : il est devenu plus fastidieux d'en assurer le suivi en suivant les règles du « Zéro Phyto ». Pour rappel, les détenteurs de concessions doivent entretenir le pourtour des sépultures.



Fleurissement solidaire

La saison bâtit son plein et le travail ne manque pas pour entretenir les espaces fleuris. Un groupe « fleurissement solidaire » a vu le jour le 29 mai, et a regroupé des élus et des habitants dans un moment convivial, d'échange et de partage. Ensemble, ils ont désherbé et planté de nouvelles plantes autour de l'église. Nous retenons le vif succès de cette opération et convions ceux qui le souhaitent à se joindre à cette belle initiative.



3 espèces envahissantes



Le frelon asiatique est un des prédateurs de nos abeilles. Les deux moyens de luttés contre ce nuisible sont le piégeage des fondatrices et la destruction des nids. Depuis plusieurs années, la commune s'investit.

Alain Lucas, notre référent sur la commune, s'occupe du piégeage des fondatrices. Depuis le mois d'avril, 293 reines ont été retrouvées sur les 30 pièges répartis sur la commune. 4 nids primaires ont été signalés et détruits aux Champs Garances, à la Maladrie, à Bellain et à la Gaudière. Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à la mairie qui sollicitera une entreprise spécialisée qui interviendra dans les plus brefs délais pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prend à sa charge 50% et la commune les 50% restants des frais engagés. En 2019, le piégeage des frelons asiatiques a coûté la somme de 339 € pour la commune de Saint-Juvat, et la même somme pour Dinan Agglomération.



La pyrale du buis a été repérée sur Saint-Juvat. Ce petit papillon peut causer la perte de vos buissons et se répand à toute allure !

Depuis l'an dernier, des attaques de Pyrale du Buis ont été signalées sur plusieurs communes du secteur Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude : Saint-Malo, Dinard, Plouër-sur-Rance, Miniac-Morvan, Dinan-Léhon, Lancieux,... Il semblerait que Saint-Juvat soit également touchée. Les communes Zéro Phyto ne sont pas habilitées à utiliser du Bacille de Thuringe, ni aucun autre insecticide, même biologique. Seule la lutte biologique est autorisée à l'heure actuelle. Différents moyens sont envisageables. Si vous repérez vous aussi la pyrale du buis, n'hésitez pas à le signaler en mairie et auprès de vos voisins.



Le lagarosiphon est une plante aquatique. En France, cette espèce est légalement inscrite sur la liste des espèces végétales exotiques envahissantes.

Implantée hors de son milieu naturel, elle a envahi l'étang communal de Saint-Juvat. Gênante pour les pêcheurs mais aussi pour l'écosystème de l'étang, une solution pour la faire disparaître à moindre coût est à l'étude.

VIE SCOLAIRE



De nombreux projets pédagogiques ont été annoncés en début d'année scolaire dans différents domaines (littérature, écriture, découverte du monde, éducation artistique et culturelle, sport). Ces projets n'ont, pour la plupart, pas abouti en raison de la crise sanitaire. Certains ont même dû être annulés et/ou seront reportés à l'année prochaine. Un grand merci aux enseignantes qui fourmillent d'idées, et qui se sont engagées auprès des enfants pendant cette période compliquée. Retour sur les principaux projets pédagogiques menés cette année :

- **Projet jardin** : création d'un jardin partagé avec la Commune derrière la classe maternelle où une serre a été installée. Les enfants de l'élémentaire ont ramassé des feuilles mortes et ont recouvert une partie du sol de la serre avec ces feuilles pour couvrir et enrichir la terre. Ce projet jardin sera reconduit l'année prochaine : semis, plantation, animation de la Maison de la Rance (les graines, le cycle de vie de la plante, les auxiliaires du jardin, les refuges à insectes, les semis, les plantations, le paillage...)
- **Projet littéraire** : avec le prix des Incorruptibles, chaque classe reçoit 5 livres qui sont lus tout au long de l'année et qui circulent dans les familles. Au mois de mai, les enfants votent pour leur livre préféré. Cette année, le vote n'a pas pu avoir lieu.
- **Cinéma** : dispositifs « école et cinéma » et « cinécole ». Ces deux dispositifs proposent 3 films au cours de l'année. Deux films ont été vus.
- **Projet chorale** : avec l'école de musique de Dinan, création d'une chorale autour du thème de la nature et du jardin.
- **Projet Campagn'art** : avec l'OCCE (Office Central de Coopération à l'école), création de compositions artistiques éphémères s'inscrivant dans le paysage, à partir d'éléments naturels uniquement.
- **Théâtre** : dans le cadre de la saison culturelle « Jacobambins », les enfants ont assisté au spectacle « Mon monde à toi » (poésie graphique) en novembre.
- **Projet automne** : sortie aux alentours de l'école pour récolter feuilles et fruits d'automne avec un passage par le verger pour une cueillette de pommes avec ensuite exploitation en classe (tri de la récolte, créations artistiques, cuisine avec la réalisation d'une compote).
Les projets de mai-juin ont été annulés.



L'APE (Association des Parents d'Élèves) des 1001 Fleurs a annulé sa traditionnelle kermesse en raison du contexte sanitaire défavorable et espère revenir dès la rentrée pour proposer de nouveaux événements qui permettent de créer du lien social et de collecter des fonds pour mener à bien les projets de l'école. Une vente de jus de pomme a eu lieu à l'épicerie le dimanche 21 juin au profit de l'APE.

Transport scolaire

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site breizhgo.bzh à compter de la fin mai. Au-delà du 15 juillet 2020, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un mail vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne. En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

 **02 99 300 300** Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Contactez-nous via le formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter



**Transport scolaire
BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh
à compter de la fin mai 2020

Simple & rapide

breizhgo.bzh



VIE SOCIALE



CCAS : distribution de colis

La banque alimentaire collecte des denrées pour les redistribuer sur le territoire, en partenariat avec les associations et les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Tous les 15 jours, les bénévoles engagés du CCAS vont collecter les colis de denrées alimentaires pour les livrer aux familles juvatiennes qui bénéficient de cette aide précieuse.

Comment s'inscrire pour recevoir cette aide ? Demandez le dossier et renseignez-vous auprès de la mairie.



Portage de repas à domicile

Afin de faciliter le maintien à domicile des personnes vulnérables, l'association Le Connétable propose un service de portage de repas à domicile. Ce service permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine. Continuer à avoir une alimentation équilibrée est essentiel pour prévenir les risques de dénutrition, de chutes et de maladie. Pour tous renseignements veuillez prendre contact auprès de Marie France LAINE, 02.96.87.63.47 ou Agnès DEBOURDEAU : 02.96.87.63.42



Registre des personnes vulnérables

La Commune a mis à jour son registre communal des personnes vulnérables. Ce recensement des personnes âgées, des personnes handicapées, en grandes difficultés, ou isolées à domicile est fondamental dans le cadre d'actions de prévention (canicule, épidémie,...). Les conseillers municipaux se sont déjà rapprochés des personnes âgées ou en difficulté identifiées dans leur secteur géographique. Des livraisons à domicile ont été organisées en lien avec le Panier Saint-Juvat. N'hésitez pas à rappeler aux personnes potentiellement vulnérables de contacter la mairie au 02.96.83.46.64 afin de tenir ce registre à jour. Une fiche d'inscription sur le registre pourra alors leur être remise.

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE



La bibliothèque a ré-ouvert ses portes le samedi 6 juin, à 9h30. Prochaines dates d'ouverture :

samedi 4 juillet de 10h à 11h45

samedis 22 et 29 août, et samedi 5 septembre de 9h30 à 11h30

lundi 7 septembre : accueil des écoliers

La bibliothèque est en recherche de nouveaux bénévoles.

Une livraison de la Bibliothèque des Côtes d'Armor a lieu le 23 juin, amenant une cargaison de nouveaux livres.

Le saviez-vous ? Les abonnés à la bibliothèque de Saint-Juvat peuvent bénéficier d'un **service de prêt de livres numériques et de vidéos** à la demande grâce à la bibliothèque des Côtes d'Armor. Tout comme l'inscription à la bibliothèque, ce service est gratuit. N'hésitez pas à vous renseigner ! <http://bca.cotesdarmor.fr/bcanumerique/accueil-bca-numerique.aspx>



**CORONA
PATRICK**

Le **Comité Juvatif**, après l'annulation de tous ses événements qui animent notre commune, vous donne rendez-vous le **17 octobre** pour son événement nommé « Corona Patrick », sous réserve de bonnes conditions sanitaires évidemment ...



Samedi 20 juin, les Juvatiens ont pu se retrouver pour la fête de la musique à l'église de Saint-Juvat. Le duo Presqu'un Team nous a offert un voyage à travers le monde, des pays celtes, en Afrique en passant par Chypre... Kylian Coulombel a magnifiquement mis en lumière l'église. Les 40 spectateurs, à bonne distance les uns des autres, ont apprécié la soirée et ont été accueillis par le bar de l'Étoile pour une pause rafraîchissante ! Merci à ceux qui ont contribué à organiser cette première soirée festive qui marque le retour à la vie post-confinement sur le plan culturel, patrimonial, commercial...



L'association **A fleur de Terre** a repris ses activités au jardin partagé (derrière la salle des fêtes) depuis le 11 mai. Les bénévoles et habitants de Saint-Juvat vous attendent les **vendredis de 17 à 19h** pour des moments conviviaux autour du monde végétal. Le principe est simple : prélevez ce dont vous avez besoin, désherbez au passage et plantez ce que vous voulez.

Divers :

Le club d'**art floral** reprend ses ateliers, le dernier samedi du mois, toujours à la salle des associations.

Le club de l'amitié ne souhaite pas, pour le moment, reprendre ses activités et remet à plus tard sa reprise.

Reprise du Scrabble au café, tous les jeudis entre 16 et 18h.



L'**union des paletistes juvatiens** n'organisera pas d'évènements cette année mais continuera de se retrouver autour des planches à palets.

Le **club de football** recherche activement des joueurs de 18 ans et plus pouvant évoluer en division 2 (D2) ainsi qu'en Régional 3 (R3), 1er niveau de ligue de Bretagne. Le club, dynamique, jeune et ambitieux sera heureux de vous retrouver autour des terrains de Plouasne et de Saint-Juvat les dimanches après-midi où vous pourrez profiter de la buvette ainsi que des galettes saucisses sur place. Contact : Nicolas Rolland, entraîneur R3, 06 84 41 82 20 et Arnaud Collet, entraîneur D2, 06 50 07 29 11.



La journée du Bâti en Terre verra sa 6ème édition le samedi 4 juillet 2020.

Le matin

Exposition, projection et présentation par les étudiants en master 1 de l'école d'architecture de Bretagne du projet de la salle des maîtres-ses, à l'école primaire.

L'après midi : 4 ateliers

- Levée de bauge à la salle des maîtres-ses, encadrée par Vincent Gillouaye
- Enduits au Contoir encadrés par Sarah Dausque et Julie Beaudelot
- Démonstration de fabrication d'adobes à la place du Contoir
- Atelier enfants encadré par Angéline Viel.

Le midi

galettes garnies et crêpes à emporter

Le soir

spectacle de danse africaine et repas à emporter proposé par l'APE.

Buvette tout l'après-midi !

Dinan Agglomération propose des stages nautiques et multi-sports les après-midi de l'été à la base de loisirs de Bétineuc. Voile, kayak, beach tennis, orientation, tir à l'arc sont au rendez-vous des jeunes sportifs de 7 à 18 ans. Pour plus d'informations, contacter directement la base de loisirs de Bétineuc au 02.96.27.45.52. / 06.80.30.32.27. ou par mail à l'adresse suivante : basedeloisirsbetineuc@orange.fr



PATRIMOINE ET TOURISME



Les 4 fleurs de Saint-Juvat

Saint-Juvat est labellisée depuis 1988, à la fois pour son patrimoine et son fleurissement. Elle compte en effet depuis cette année-là parmi les désormais 40 "Communes du Patrimoine rural de Bretagne" (CPRB) et les 265 communes françaises "4 fleurs". Et cet été 2020, ce sont ces deux labels qui seront réévalués : en juillet pour les CPRB, en août pour les 4 Fleurs.

A noter que cette année, l'association des Communes du Patrimoine rural de Bretagne a produit pour chaque commune un dépliant touristique intitulé "Balade du patrimoine", que vous trouverez en mairie et dans les commerces.



Les chemins de randonnée

La signalétique des chemins de randonnée va prochainement être revue pour une meilleure lisibilité. Saint-Juvat compte aujourd'hui 3 circuits dont le fauchage des bas-côtés et des bandes centrales commence au printemps, dès que les conditions le permettent. Un appel à tous les randonneurs est lancé pour le signalement de tout problème qui survient le long de ces circuits. Le travail d'échange avec les communes voisines pour la réfection ou l'amélioration des chemins est à saluer et marque la dynamique de la coopération intercommunale.

Hébergements touristiques



Le camping communal est accessible pour la somme de 3 € par nuit et par emplacement. Les campeurs doivent signaler leur arrivée à la mairie ou dans les commerces du bourg, notamment pour avoir la clé qui permet de passer la barrière d'entrée.



Les gîtes de La Melautais proposent des cottages indépendants et un mobil-home pour 3, 4 ou 5 personnes et une piscine ouverte toute l'année.

La Maison des Faluns

La Maison des Faluns, à Tréfumel, ré-ouvre ses portes dès le 4 juillet. L'occasion de (re)découvrir ce patrimoine unique lié à la géologie locale. Au sein de son espace découverte ludique, petits et grands sont invités à vivre une « Odyssée en Mer des Faluns ».

Ouverture les mardi, samedi et dimanche de 14h à 18h et les mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Tarif plein : 2,50 €. Tarif réduit : 2,00 € (séniors, familles nombreuses, étudiants, demandeurs d'emploi et groupes à partir de 10 personnes).

Pass famille : 4,00 € (parents accompagnés d'enfants mineurs)

Gratuit : - de 18 ans

Forfait visite guidée pour groupe d'au moins 10 personnes : 30,00 € / groupe + 2 € / personne (toute l'année sur réservation)



FINANCES

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, les comptes administratifs 2019 et le budget primitif 2020 n'ont pas pu être votés au jour où nous publions ce bulletin municipal. **Le vote aura lieu au mois de juillet** et l'équipe municipale tiendra les Juvatiens informés via le site internet et la Juv'infos.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Nos devoirs, en tant que citoyens, sont bien sûr de respecter les lois, qui posent l'étendue et les limites des libertés individuelles au profit de la collectivité. Bien vivre ensemble au quotidien dépend de la bonne volonté de chacun et repose sur la tolérance, la courtoisie, l'entraide, le respect de son voisinage et de son environnement. Respecter les règles de vie en société, être attentif aux autres, et prendre soin de ce qui est notre bien commun, l'espace public, est de notre responsabilité à tous, la municipalité et ses habitants. La collectivité, c'est nous ! Il ne dépend que de nous tous de bien vivre ensemble.

**MIEUX VAUT ARRIVER
EN RETARD QUE MOURIR
À L'AVANCE**

**140
KM/H** **70
KM/H**

Voie publique et sécurité

La courtoisie au volant c'est l'affaire de tous, pour la sécurité de tous.

Vitesse excessive dans le bourg, les hameaux ou les petites routes de campagne, non-respect des règles de priorité, stationnement inadéquat sur les places réservées aux personnes handicapées ou devant les passages piétons sont autant de comportements qu'il nous faut éviter. **L'espace public est à tout le monde. Agissons citoyen !** Pour le bien-être de tous.



Réglementation animale

Vous êtes **responsable de tous les dégâts** (atteinte aux plantations...), ou nuisances (bruit, morsure, déjections...) commis par votre animal, qu'il soit sous votre garde, échappé, ou égaré. (article 1385 du code civil). Rappelons que sur le domaine public, votre chien doit toujours être tenu en laisse près de vous. Que chaque propriétaire est tenu de **nettoyer les déjections de son animal**.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie, selon la loi du 6 janvier 1999 doivent être déclarés, identifiés, vaccinés contre la rage et spécifiquement assurés. Les **animaux errants** ou trouvés sur la voie publique peuvent être capturés et conduits à la fourrière. Si vous trouvez un animal errant, vous pouvez le signaler à la mairie, poster un petit message sur la page facebook « habitants de Saint-Juvat », ou l'emmener chez un vétérinaire qui pourra vérifier si l'animal est pucé et tenter de retrouver son propriétaire.

Le bon citoyen ramasse les crottes de son chien !



Bruits de voisinage



Cri, chant, musique, outil de bricolage, appareil électroménager, tondeuse, aboiements intempestifs, disputes... **Ces bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage**, de jour comme de nuit. En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lorsqu'ils sont répétitifs ou intensifs. Lorsque ces bruits sont commis entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne. Pensez à prévenir vos voisins si vous organisez une fête !

Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie, etc...) ne peuvent se faire qu'aux horaires indiqués :

jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



Déchets verts

Vous pouvez aussi ramener vos déchets verts en déchèterie. Les communes d'Evran et de Plouasne disposent de plateformes équipées pour recevoir vos déchets verts.

Evran :

Lundi 14h - 17h45 et Mercredi 8h45 - 12h30

Jeudi, vendredi et samedi : 8h45 - 12h30 et 14h - 17h45

Plouasne :

Mercredi et samedi 14h - 17h45

Dérogation spéciale pour les agriculteurs. Demande en mairie.





Tailler ses haies et ses végétaux

Les riverains des voies communales sont astreints à couper ou élaguer à l'aplomb des limites de ces voies, les arbres, les branches, les racines qui avancent sur le sol du domaine public. Respectons les distances de plantation par rapport à nos voisins et veillons à entretenir nos arbres et arbustes.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation

Inférieure ou égale à 2 mètres : 0,5 mètre / Supérieure à 2 mètres : 2 mètres



Utilisation de produits phytosanitaires



Depuis le 1er janvier 2017, il est **interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires** sur les espaces verts, forêts, voiries, promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé, ainsi que sur les lieux récréatifs ou sportifs pour les enfants. Les produits de biocontrôle, à faible risque et utilisés en Agriculture Biologique sont exemptés.

Pour les professionnels (agriculteurs, ...), le maintien d'une zone non traitée de largeur minimale de 5 mètres (selon les produits, la largeur de cette zone non traitée peut être de 20, 50 ou le cas échéant 100 mètres) est obligatoire le long des écoulements définis comme points d'eau (cours d'eau, linéaires BCAE) ainsi que le long des éléments du réseau hydrographique figurant sur la carte IGN la plus récente au 1/25000ème (mares, plans d'eau, lavoirs, puits, forages ...). Interdiction d'application directe de produit phytosanitaire sur tout élément du réseau hydrographique, cartographié ou non (écoulements permanents ou temporaires, caniveaux, fossés, lavoirs, puits, forages, bassins de rétention des eaux pluviales...).

Saluons ici l'initiative d'un **agriculteur juvatien qui a prévenu les habitants de la commune d'un épandage de lisier** sur son champ via la page facebook «habitants de Saint-Juvat ».

ÉTAT CIVIL

Naissances

11/02/20 DONIO Elie, Michelle, Florence
11/02/20 ESNAULT Augustin, Florian, Corentin
01/06/20 FOISNEL Thomas, Patrick, Simon

Transcription de Décès

02/01/20 BOURDET Roger, décédé à Dinan
29/04/20 CARRE Mathurin, décédé à Dinan
27/05/20 DUVAL Yvette, née SAGON, décédée à Dinan - Léhon

Mariage à venir

27/06/20 : FOUCHER Anne et DUMONT SAINT PRIEST François

Roger Bourdet, ancien président de l'Association sportive Saint-Juvat, nous a quitté le 2 janvier. Il avait été l'un des fondateurs du club en 1972 et en deviendra le président de 1984 à 1988. Il en sera également l'arbitre officiel. Il a également participé à de nombreuses activités sur Saint-Juvat, parmi lesquelles la pêche et la chasse.

en haut à droite sur la photo



INFORMATIONS PRATIQUES

Déchèteries

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites. Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

Déchèterie Évran

lundi 14h à 17h45, mercredi 8h45 à 12h30

Jeudi, vendredi et samedi : 8h45 à 12h30 et 14h à 17h45

Contact Dinan Agglo : 02 96 82 36 82

Tarifs de la salle polyvalente

GRANDE SALLE PETITE SALLE ET CUISINE		Personnes de Saint-Juvat	Personnes Hors commune
ETE	1 ^{er} JOUR	226,00 €	339,00 €
	2 ^{ème} JOUR	56,00 €	113,00 €
HIVER	1 ^{er} JOUR	248,00 €	373,00 €
	2 ^{ème} JOUR	61,00 €	125,00 €

PETITE SALLE ET CUISINE	Personnes de Saint-Juvat	Personnes Hors commune
ETE	96,00 €	152,00 €
HIVER	114,00 €	170,00 €
2 ^E JOUR	26,00 €	

Vin d'honneur : gratuit. Location d'une salle sans utilisation de la cuisine : facturée à ½ tarif, Location vaisselle : 0,50 € par couvert, Nettoyage : 97,97 €

Caution de 300 € pour la grande salle ; 150 € pour la petite salle.

Contacter la mairie

HORAIRES D'OUVERTURE :

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS, VENDREDIS DE 8H30 À 12 H30
UN SAMEDI SUR DEUX LES SEMAINES IMPAIRES DE 8H30 À 12H30

 02 96 83 46 64

 COMMUNE.ST.JUVAT@WANADOO.FR

EN CAS D'URGENCE HORS DES HORAIRES D'OUVERTURE, CONTACTER LA MAIRIE
DE PLOUASNE (02 96 86 48 19) OU DU QUIOU (02 96 83 46 16)

Suivre l'actualité de la commune

 MAIRIE DE SAINT JUVAT - BRETAGNE

 HABITANTS DE SAINT JUVAT

 @MAIRIESTJUVAT

BULLETIN MUNICIPAL

2 PAR AN, DISTRIBUÉ DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES

LETTRES D'INFORMATIONS RÉGULIÈRES
DISPONIBLES DANS VOS COMMERCES

RECEVEZ PAR COURRIEL LA LETTRE D'INFORMATIONS ET LE
BULLETIN MUNICIPAL EN EN FAISANT LA DEMANDE
PAR MAIL : INFO@SAINT-JUVAT.FR

Accueil des enfants

École

Maternelle et direction : 02 96 83 48 47

Élémentaire : 02 96 83 43 54

Cantine et garderie : 02 96 83 41 33

Assistantes maternelles

Coulombel Béatrice : La Ville Boudet, 02 96 83 46 17

Duchesne Nadège : La Bouhourdais, 09 54 39 24 41

Haouisee Solenn, rue du Porche, 02 96 83 96 02

Crèche

Le multi-accueil du Quiou est ouvert du lundi au vendredi de
7h30 à 18h30 pour les enfants de deux mois et demi à 4 ans.

Contact : 02 96 27 57 14 ou par mail :
multiaccueil.lequiou@dinan-agglomeration.fr

Centre de loisirs

Le centre de loisirs du Quiou est ouvert les mercredis de 7h00 à
18h30 et les vacances scolaires (hors Noël) de 7h00 à 18h30,
Contact : 02 96 41 27 17 ou par mail : contact@dinan-
agglomeration.fr.

Merci aux photographes et aux contributeurs de ce bulletin...